



Demande de titre de sejour

Par **drisko**, le **22/05/2009** à **19:34**

Bonjour,
mesdames et messieur je suis malien et je conjoint francais j'ai fait une demande de titre sejour mais je n'est pas de visa d'entrée que dois je? FAIRE pour avoir mon titre de sejour reponder moi svp sur mon email.svp

Par **anais16**, le **22/05/2009** à **19:41**

Bonjour,

pour obtenir un titre de séjour "conjoint de français", l'entrée régulière est indispensable et non dérogatoire.

Vous n'avez donc pas d'autre choix que de retourner dans votre pays pour demander un visa "conjoint de français", en ayant bien conscience que cela a un cout et prend du temps.

Sachez également que si vous veniez à avoir un enfant, vous seriez alors parent d'enfant français et vous pourriez prétendre à un titre de séjour "parent d'enfant français" pour lequel aucun visa n'est requis.